

CONDITIONS GENERALE DES VENTES

GO-France SAS, Société par Actions simplifiée domiciliée 25 rue de la Pompelle à Reims (51100) immatriculée au RCS de Reims sous le N° 832 536 783 00018 - APE : 9329Z, propose sur son site www.go-france.net ainsi que sur ses applications pour mobiles, smartphome et tablettes développés sur android et iOS des contenus de jeu touristique en langues française et étrangères. Ce service est régi par les présentes conditions générales des ventes (ci-après dénommées les CGV), à l'exclusion de tout autre document ou condition. Toute inscription sur le Site implique l'adhésion entière et sans réserve de l'utilisateur aux présentes CGV.

GO-France SAS se réserve la possibilité de modifier à tout moment les CGV. Les nouvelles conditions générales de vente seront, le cas échéant, portées à la connaissance des partenaires par modification en ligne et seront applicables aux seules offres de partenariat réalisées postérieurement à la modification. Les CGV en langue française en cours de validité sont accessibles à tout moment sur le Site.

Article 1 : OBJET

Les conditions générales de l'offre de partenariat décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **GO-France SAS** et de ses partenaires.

Article 2 : DECOUPAGE DES TERRITOIRES OU TERROIRS

La France est divisée en Terroirs ou Territoires qui vont constituer 21 zones géographiques de concours.

- | | | |
|---------------------|--------------------------|-------------------------|
| • Champagne-Ardenne | Alsace-Lorraine | Bourgogne-Franche Comté |
| • Rhône-Alpes | Auvergne | Provence-Côte d'Azur |
| • Corse | Languedoc-Roussillon | Midi-Pyrénées |
| • Aquitaine | Poitou Charente Limousin | Pays de Loire |
| • Centre | Bretagne | Normandie |
| • Haut de France | Ile de France | Guadeloupe |
| • Martinique | Guyane | Réunion |

Article 3 : INSCRIPTION

A/ Partie non visible pour le Partenaire

Nom du contact administratif

Prénom du contact

Email du contact

Mot de passe du contact

Nom de la société avec la forme juridique

Adresse complet du siège social ou facturation

Indication téléphone et mail du contact

Catégorie d'activité à sélectionner

Détails/remarques : préciser la profession, la nature des produits proposés, typicités, originalités,

Numéro de TVA intracommunautaire.

La TVA à 20 % sera appliquée à tous les partenaires payants.

B/ Partie visible pour le Partenaire

Recherche de l'entreprise via Google en indiquant l'adresse du siège social

Localisation GPS automatique du lieu d'intérêt commercial sur la carte avec la possibilité de corriger ou déplacer si elle n'est pas suffisamment précise.

Description du point d'intérêt préciser le nom commercial, enseigne, nature du lieu (pressoir, maison, hangar, château)

Coordonnées GPS automatique du point d'intérêt commercial qui peut être modifié.

Indication téléphone et mail du partenaire visible par le joueur-touriste

Sélectionner dans la case «Possibilités de visites» oui ou non à l'aide du menu déroulant

Détailler les informations d'ouverture : préciser les jours, les horaires, exception ou autre

Dans la case «Remarques» indiquer les tarifs des visites, les types de produits ou services proposés ou restrictions.

Sélectionner dans la case «Accès aux personnes à mobilité réduite » oui ou non à l'aide du menu déroulant

Si la réponse est négative, le partenaire devra justifier impérativement d'une dérogation à l'accessibilité des lieux prévus dans les cas suivants :

- impossibilité technique ;
- contraintes liées à la conservation du patrimoine ;
- disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords (ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement).

Sélectionner les liens (site web, réseaux sociaux, réservations,...) à l'aide du menu déroulant

Ajouter l'URL ou l'adresse complète du site internet (http://www.)

Cliquer pour «s'inscrire» pour valider l'inscription

Envoi d'un mail de confirmation d'inscription par l'organisateur avec le code confidentiel

Article 4 : TARIFS PAR ACTIVITÉ

Les tarifs par activités sont ceux en vigueur le jour de l'offre de partenariat. Ils sont libellés en euros et présentés hors taxes.

Grand Négoce – Coopérative, Producteurs plus d' 1 Million bouteilles ou 5 millions d'Euro de Chiffre d'affaires : **1.000 € et application Article 5**

Grand parc d'attraction – Parc zoologique : **1.000 €- et application Article 5**

Négoce – Récoltant – Manipulant - Producteur (moins d' 1 M bout) : **200 € et application Article 5**

Restaurant – Brasserie – Taverne – Hôtel – Hôtel/Restaurant et Gîte 3 épis : **150 €**

Gîte 2 épis : **100 €**

Chambre d'hôte et Gîte 1 Epi: **50 €**

Artisan – Commerçant – Fabricant – Fermier - Bio : **50 €**

Artiste – Créateur : **50 €**

Activité loisirs – Visite – Découverte - Musée privé ou public payant : **50 €**

Musée Public gratuit – Office du Tourisme : **0 €**

Association sportive ou culturelle : **0 €**

La TVA Française à 20 % sera appliquée à tous les partenaires payants.

GO-France SAS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Article 5 : CONDITIONS PARTICULIÈRES

Grand Négoce – Coopérative - Grand parc d'attraction – Parc zoologique – Négoce – Récoltant – Manipulant - Producteur bénéficient de la déduction de 50 € H.T. sur leur facture en contrepartie de la fourniture de vins, champagne, alcool, création artisanale, produit alimentaire non périssable, ticket d'entrée, bon de réduction etc ...

Le partenaire s'engage à livrer ses produits et marchandises valorisés sur sa base tarifaire en incluant les frais de livraison, pour une valeur totale de **50 € Hors Taxe**

Ces livraisons seront faites au 25 rue de la Pompelle – 51100 REIMS.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, Go-France devra émettre toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Ces marchandises constitueront les « Paniers garnis » offerts aux gagnants des concours par zones géographiques (**voir Article 2**)

Article 6 : MODALITE DE PAIEMENT

Le partenaire devra payer l'intégralité de sa facture à l'émission de sa facture sur internet.

Le règlement de la facture s'effectue par carte bancaire ou par virement.

Article 7 : LES ENGAGEMENTS

GO-France SAS s'engage en contrepartie de ce partenariat à garantir une bonne visibilité des partenaires sur les sites et applications du jeu Go-France sur les points suivants :

- Faire figurer sur la carte du jeu Go-France, le point géo localisé,
- Fournir un QRCode qui sera imprimé par le partenaire et de rappeler que ce QRCode rapportera 10 points ou plus pour les touristes qui viennent visiter l'exploitation, l'entreprise
- Détailler les informations relatives aux partenaires, horaires d'ouvertures, détail des produits proposés etc
- Obtenir les résultats statistiques " chaque année " sur le back-office avec le fichier comportant la liste des joueurs-touristes venus visiter le partenaire.

Cette liste sera complétée par l'adresse mail avec l'accord des joueurs-touristes.

Article 8 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 9 : DUREE DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Le présent contrat prend effet dès le lancement du jeu pour une durée d'un an ou 12 mois ferme. Dans le cas d'un engagement avant le lancement du jeu, le contrat prendra effet pour une durée d'un an à compter de la date **réelle de lancement avec une échéance finale au 31/12/2018.**

Article 10 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Le présent contrat pourra être renouvelé annuellement à la demande du partenaire sur le site et applications Go-France.

Article 11 : RETRACTATION ET RESILIATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Conformément aux articles L121-21 et suivants du code de la consommation, le partenaire dispose d'un droit de rétractation qui l'autorise à annuler son inscription passée sur Internet. Le partenaire peut exercer un droit de rétractation dans un délai de 14 (quatorze) jours francs, à compter de la date d'inscription. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La résiliation est possible à la demande du partenaire : aucun remboursement ne sera effectué.

Si la résiliation est faite à la demande de l'organisation, le remboursement intégral du référencement sera appliqué.

Le QRCode devra être restitué à l'organisation dans les plus brefs délais à la charge du partenaire.

Article 12 : ÉVOLUTION DU CONTRAT

GO-France SAS se réserve à tout moment le droit de modifier les articles stipulés dans le présent contrat.

Article 13 : DUREE

La durée des CGV est illimitée. Le présent CGV produit ses effets à l'égard des partenaires à compter de l'utilisation du service.

Article 14 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

La législation française s'applique au présent contrat. En cas d'absence de résolution amiable d'un litige né entre les parties, seuls les tribunaux français sont compétents.

Article 15 : FORCE MAJEUR

La responsabilité de GO-France SAS ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 16 : TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Reims.

Fait à Reims, le 27 Octobre 2017

Pour GO-France SAS

Le président

